



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 MARS 2021

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult ca

Table des matières

1		ACCUEIL DES MEMBRES		
2		ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR		
3	ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU			1
4		RETOUR SUR LE SONDAGE DE SATISFACTION ET VALIDATION DU CALENDRIER THÉMATIQUE 2021		
5		RAYONNEMENT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ		
6		PR	ÉSENTATION THÉMATIQUE : OPÉRATIONS D'ENGLOBE	4
	6.2	1	Vue d'ensemble – opérations de compostage	4
7		RE	TOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR DURANT L'ANNÉ	E.7
	7.2	1	Waste management	7
	7.2	2	EDL	. 10
	7.3	3	RIADM	. 10
8		AC	TIONS DE SUIVI	. 12
	8.2	1	Rapports mensuels d'utilisation de la torchère (EDL)	. 12
	8.2	2	Profondeur de forage des puits de captage (EDL)	. 13
	8.3	3	Possibilité pour la nouvelle torchère de gérer l'ensemble des biogaz du site (EDL)	. 13
	8.4	4	Possibilité pour la Ville de traiter l'ensemble de l'azote ammoniacal (RIADM)	. 13
9		FA	ITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL	. 14
	9.2	1	Suivi des eaux prétraitées	. 14
1()	FA	ITS SAILLANTS – SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC	. 14
1:	L	VA	RIA	. 15
1)	ΙEΛ	VÉE DE LA PÉLINION	15

Liste des annexes

Annexe 2 Ordre du jour

Annexe 3 Tableau des actions de suivi

Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Lachute, souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité de vigilance en 2021.

Compte tenu des consignes sanitaires en vigueur, la rencontre se déroule en format virtuel.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté par les membres et figure à l'annexe 2.

3 ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la rencontre du 9 décembre 2020 est validé par les membres.

4 RETOUR SUR LE SONDAGE DE SATISFACTION ET VALIDATION DU CALENDRIER THÉMATIQUE 2021

M. Craft effectue un retour sur les résultats d'un sondage transmis aux membres avant la rencontre. Ce sondage a permis d'obtenir une rétroaction sur le format des rencontres et de bonifier la proposition de calendrier thématique pour l'année 2021.

Ainsi, à la suite de cet exercice, deux présentations ont été ajoutées, soit :

- Avenir post-fermeture du site (prévue à la rencontre de septembre)
- Matériaux de recouvrement (prévue à la rencontre de septembre)

Il explique également qu'un fort intérêt pour les questions de la valorisation et du recyclage est ressorti dans le sondage, tout en rappelant que le mandat du Comité de vigilance est de suivre les activités du lieu d'enfouissement technique plus spécifiquement.

À la lecture des résultats, Mme Andrea Daezli, directrice générale de la RIADM, suggère d'inviter la MRC à effectuer une présentation sur le suivi du PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles). Un bilan de masse a été réalisé et pourrait être présenté vers l'été.

Par ailleurs, s'il y a de l'intérêt des membres, Tricentris, responsable du centre de tri de Lachute et spécialisé dans le recyclage du verre, pourrait également être invitée.

Enfin, M. Craft souligne trois éléments lus dans les réponses au sondage qui restent à préciser, soit :

- Acide sulfurique
- Environnement/écologie
- Demande de réduire les technicalités

Les membres ayant formulé ces demandes peuvent fournir des précisions pendant la rencontre, ou par la suite, par courriel, à l'équipe de Transfert ou de WM.

Les commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
J'appuie la proposition d'inviter la MRC pour une présentation.	
Moi aussi.	M. Craft indique que la proposition sera intégrée à la rencontre de septembre ou de décembre.
	Considérant le calendrier chargé, il suggère de débuter par une présentation de la MRC, et de faire appel à Tricentris dans un second temps, au besoin.
Il serait intéressant de visiter les installations de Tricentris éventuellement.	Mme Daezli indique qu'elle fera un suivi à ce sujet.

ACTIONS DE SUIVI:

- Ajouter une présentation sur le PGMR de la MRC au calendrier annuel (en septembre ou en décembre) (Transfert)
- Effectuer un suivi auprès de Tricentris, en prévision d'une visite des installations (RIADM)

5 RAYONNEMENT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

M. Craft souligne que la nouvelle mouture du Comité est en fonction depuis plus d'un an, et suggère, pour accroître son rayonnement, de produire un bilan des activités.

Comité de vigilance de Lachute

Compte rendu du 11 mars 2021

Plus précisément, les objectifs de ce document seraient les suivants :

- Mieux faire connaître le mandat du Comité dans la communauté
- Accroître la portée des sujets discutés
- Faire ressortir les résultats obtenus

M. Desnoyers ajoute que l'ajout de ce point à l'ordre du jour vise avant tout à valider l'intérêt des membres pour un tel exercice.

Les commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Pour ma part, le seul intérêt que je vois serait d'aider au recrutement de membres. Je remarque qu'il y a plusieurs absences ce soir. Cela dit, le Comité n'a pas de mandat de rayonnement en tant que tel.	
Je suis d'accord avec ce qui a été dit. L'intérêt est moindre parce que les impacts actuels du site ne le justifient pas. Le Comité n'a pas besoin de rayonnement, mais peut-être qu'une publication occasionnelle par la Ville ou la MRC pourrait le faire connaître davantage, afin de recruter plus de membres.	M. Lamarche, de l'entreprise Englobe, rappelle que les travaux du BAPE sur l'enfouissement ont débuté la veille de la rencontre, et que le sujet est donc d'actualité. Ainsi, il serait peut-être à propos de rappeler que la RIADM possède un lieu d'enfouissement, et ce, d'une façon ou d'une autre (médias traditionnels, médias sociaux, etc.). Englobe serait favorable à diffuser de l'information au sujet du Comité. M. Craft conclut que WM pourra poursuivre la réflexion et revenir au Comité à ce sujet.

ACTION DE SUIVI:

• Effectuer un suivi aux membres quant à l'option de produire un rapport annuel pour le Comité (WM)

6 PRÉSENTATION THÉMATIQUE : OPÉRATIONS D'ENGLOBE

6.1 VUE D'ENSEMBLE - OPERATIONS DE COMPOSTAGE

Madame Audrey David, adjointe technique en environnement sur les sols et les matériaux chez Englobe, présente les opérations au site de Lachute et son équipe.

- Englobe œuvre depuis 50 ans dans les domaines de l'environnement, de l'ingénierie et du traitement de sols, au Canada, en France et au Royaume-Uni (une centaine de points de service au total). L'équipe impliquée au site de Lachute compte onze personnes.
- À Lachute, les intrants solides structurants sont acceptés (notamment les résidus de table et les résidus verts). Englobe s'assure de leur conformité avant le premier voyage, grâce à un échantillon transmis à un laboratoire.
- Dès l'ouverture d'un lot, celui-ci reçoit un numéro d'identification.
- Les piles d'intrants/de compost en formation sont nommées « andains ». Elles permettent de créer un effet de masse et de faire augmenter naturellement la température, sous l'action des microorganismes.
- Les phases du compostage sont les suivantes :
 - Phase mésophile (entre 20 et 40 degrés): les conditions sont favorables au développement des germes. Sous l'action des micro-organismes, la température augmente.
 - Phase thermophile (au-delà de 45 degrés): les micro-organismes se multiplient,
 l'activité microbienne est optimale. Au-delà de 50 degrés, les coliformes commencent à disparaitre.
 - Phase de refroidissement : la température diminue et le compost est très peu odorant. À cette étape, le compost peut être réactivé (par brassage, retournement, tamisage).
 - Phase de maturation (entre 15 et 20 degrés) : Englobe débute les analyses pour vérifier si le compost est prêt à être vendu.
- Englobe est soumis à différentes normes pour assurer la conformité de ses opérations :
 - Agence canadienne des inspections des aliments
 - Ministère de l'Environnement
 - Certification BNQ
- Les quatre principaux produits qui sont réalisés à Lachute sont les suivants :
 - Compost (le plus important)
 - Terreau à potager pour les jardins
 - Multimix paysager
 - o Multimix commercial

Puis, elle présente les travaux réalisés depuis la dernière rencontre :

Réparation de la plateforme où étaient disposés les SSO

- Acquisition de nouveaux équipements (un chargeur et du tamiseur)
- Installation d'un abri au-dessus du convoyeur pour pouvoir maximiser le tamisage
- Réalisation du tamisage et du troisième retournement des andains pour les lots 1VEG12 et 1VEG13.

En réponse à une question formulée précédemment au Comité, elle présente à l'écran les matériaux qui composent les SSO (une sorte de compost de mauvaise qualité, qui inclut du plastique, du bois et de la terre).

Un bilan des tonnages reçus en 2020 est également présenté à l'écran.

Enfin, Mme David présente un suivi de deux projets en cours :

- Obtention du certificat d'autorisation pour le centre de traitement de sols, dont la construction est prévue en 2022.
- En attente du MELCC pour la demande de certificat d'autorisation pour la future plateforme de compostage, dont la relocalisation est prévue à la deuxième moitié de 2021.

Les guestions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-il fréquent que vous refusiez des chargements?	Mme David répond que cela est plutôt rare. La plupart du temps, il s'agira d'un chargement n'ayant pas été nettoyé (par exemple, un camion ayant servi à la collecte des matières recyclables la veille), ou du dépôt d'une matière interdite par quelqu'un. Dans ces circonstances, le lot est isolé. Englobe le place dans un conteneur, ou demande au transporteur de revenir chercher le voyage.
Combien de temps dure le processus complet, de l'arrivée d'un camion avec des intrants à la revente du compost?	Mme David indique que cela prend environ 18 mois.
Combien de fois devez-vous faire le retournement?	Mme David explique qu'un retournement est réalisé chaque mois ou chaque deux mois, selon la température du lot (si le lot est chaud, il est encore actif; si la température diminue, Englobe doit le réactiver).

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que votre compost se vend bien?	Mme David confirme que oui. Elle précise que le compost est vendu en vrac, et qu'une partie est fournie aux fermes.
Vous avez mentionné que les salmonelles et les coliformes meurent au-delà d'une certaine température, mais également que le compost a un effet probiotique. J'en comprends donc que certaines bactéries survivent même à haute température, et sont donc présentes dans le compost vendu?	Mme David explique qu'au terme du processus, des actions sont mises en place pour éliminer les bactéries restantes. Par ailleurs, les lots sont analysés en profondeur avant d'être vendus, pour s'assurer de leur conformité.
C'est donc une bonne chose que les pathogènes meurent à plus basse température, sinon ce serait un problème?	Mme David explique que l'absence de bactéries est importante en fin de processus, au moment de vendre. Cela dit, si cela survenait trop tôt, cela signifierait que le compost n'est pas prêt et qu'il faut le réactiver. M. Lamarche ajoute qu'à maturation, Englobe doit porter une attention particulière aux fientes d'oiseaux, qui pourraient entrainer de la salmonelle. C'est pourquoi les procédures sont conçues pour que les clients viennent rapidement chercher le compost, une fois terminé.
Comment le lot est-il réactivé?	Mme David explique que cela est fait par des brassages, qui permettent d'y faire entrer de l'oxygène.
Donc il n'y a pas d'ajouts de matières biologiques pour favoriser les processus?	Mme David explique qu'Englobe ajoute certains matériaux, tels que des copeaux et des sciures de bois, pendant le processus, ainsi que de la mousse de tourbe, à la fin, afin de donner une belle texture au compost. Aucune matière non naturelle n'est ajoutée.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que la tourbe aide à maintenir une humidité uniforme?	Mme David confirme que oui, mais précise que la tourbe n'est ajoutée qu'à la toute fin du processus, lorsque le compost est terminé.
	Entretemps, c'est grâce à la pluie qu'une humidité est maintenue. La taille de la pile permet de retenir l'humidité.
	M. Lamarche ajoute qu'à travers le processus de dégradation, une libération d'eau se produit. La teneur en eau est donc maintenue à environ 60 %, soit la proportion optimale.
	Mme David ajoute qu'au travers du processus, le lot perdra entre 50 et 60 % de son volume, en raison de l'évaporation et de la décomposition des matières.
Est-ce que les conditions météo, comme les froids extrêmes ou les pluies intenses, peuvent être problématiques et devenir une nuisance importante à la réussite du processus?	Mme David répond que non. Cela est dû à l'effet de masse, qui protège les lots tant des pluies intenses que des froids extrêmes. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Englobe est en mesure d'opérer toute l'année. Les opérations sont toutefois ajustées en fonction de la température.

7 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR DURANT L'ANNÉE

7.1 WASTE MANAGEMENT

M. Desnoyers indique que le site n'a pas fait l'objet de travaux importants en 2020.

Ces travaux incluent les éléments suivants :

- La portion nord de la cellule III-3 a été complétée, en prévision de sa mise en service.
- Le recouvrement final (avec deux mètres d'argile) d'une superficie de 7 600 m² (sur le toit et au sud du site)
- Le recouvrement temporaire (avec 0,5 mètre d'argile) d'une superficie de 21 200 m², pour assurer une certaine étanchéité, limiter les odeurs et faciliter le captage des biogaz (dans la portion est)

Comité de vigilance de Lachute

Compte rendu du 11 mars 2021

 Une portion de la cellule III-2 est toujours ouverte, mais les opérations sont concentrées dans la cellule III-3. Une fois un certain niveau atteint sur la cellule III-3, WM sera en mesure d'aller compléter l'exploitation de la cellule III-2.

Puis, il présente les travaux à venir en 2021 :

• Mise en chantier de la dernière cellule de la phase III (vers début juin) (initialement prévue à la fin de l'année, mais a été devancée). Cela nécessitera un déplacement de certaines opérations de compostage, actuellement localisées à cet endroit.

Également, M. Desnoyers présente le bilan des tonnages reçus au site pour 2020.

Voici les faits saillants :

- Le certificat d'autorisation établit une limite de 500 000 tonnes par année (période de référence : novembre à octobre).
- Cette limite est applicable au tonnage assujetti à des redevances, ce qui exclut :
 - Les matériaux alternatifs autorisés (par exemple, le « fluff » de voitures et les SSO)
 - Le matériel pour chemin (par exemple, de la brique et du béton propre)
 - Les sols pour le recouvrement
- En 2020, 450 897 tonnes ont été reçues au site (pour les matières assujetties à redevances).

À la suite d'une demande formulée dans le sondage, la répartition géographique de la provenance des tonnages est présentée.

Enfin, M. Desnoyers présente les relevés volumétriques en date d'octobre 2020.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce qu'une superficie maximale peut être exploitée simultanément?	M. Desnoyers répond qu'il n'existe pas de norme à cet effet, mais que WM s'efforce de limiter au maximum la superficie ouverte, afin de limiter les volumes de lixiviats générés.
Je vois que la superficie exploitée est présentement d'environ 50 000 m². Est-ce que cette superficie est semblable à celle d'autres sites?	M. Desnoyers explique que cette superficie est proportionnelle à l'envergure du tonnage qui entre sur chaque site, et réitère que l'objectif est de réduire au maximum la superficie ouverte, donc de procéder au recouvrement final le plus rapidement possible.

Questions ou commentaires	Réponses
Pouvez-vous donner des exemples de déchets spéciaux (qui sont compris dans la liste des matières assujetties à redevance)?	M. Desnoyers répond que ces déchets peuvent être, par exemple, des résidus d'excavation ayant plus de 50 % de débris, ou des déchets souillés par des matériaux particuliers.
Est-ce qu'une limite est fixée concernant les matériaux de recouvrement reçus au site?	M. Desnoyers explique qu'aucune limite précise n'est définie, mais que les quantités sont déterminées en fonction des besoins. Ces matériaux sont revalorisés dans le cadre de l'aménagement du site.
N'y a-t-il pas une épaisseur maximale pour chacune des couches?	M. Desnoyers confirme que oui. Cette limite est de 600 mm, donc environ 2 pieds, pour le recouvrement journalier.
Si je comprends bien, ces matières seront toutefois mesurées dans le volume maximal à respecter?	M. Desnoyers confirme que plus les quantités de matériaux alternatifs reçus sont importantes, plus le volume du site est atteint rapidement.
Est-ce plus rentable économiquement que les matières résiduelles?	M. Desnoyers répond que financièrement, il n'est pas plus avantageux d'enfouir des matériaux de recouvrement.
Effectivement, et ce, malgré l'absence de redevances à payer sur ces matières.	M. Desnoyers acquiesce. Par ailleurs, si ces matériaux n'étaient pas reçus, WM devrait importer et enfouir des matériaux propres (sable, terre) pour réaliser le recouvrement.
Si ces matières n'étaient pas reçues au site, où iraient-elles? Est-ce que des sites spécifiques sont conçus pour celles-ci?	M. Desnoyers répond que cela dépendrait : certains matériaux iraient à l'enfouissement, d'autres pourraient être valorisés autrement.

7.2 EDL

M. Yves Thériault, directeur régional au site de Lachute, rappelle que l'année 2020 a fait l'objet d'importants investissements, avec le prolongement du collecteur principal du côté nord du site. Par ailleurs, la centrale fonctionne à sa plus importante capacité historique.

Les travaux pour 2021, quant à eux, sont toujours en planification, mais seront mineurs par rapport aux deux dernières années. Des travaux d'amélioration du captage des biogaz (qui restent à préciser) ainsi que de maintenance devraient être réalisés, et le Comité sera tenu informé au fil des prochaines rencontres.

ACTION DE SUIVI:

Effectuer un suivi sur les travaux planifiés pour l'année 2021 (EDL)

7.3 RIADM

Mme Andrea Daezli, directrice générale de la RIADM, présente le suivi de ses activités.

Déménagement de la plateforme de compostage

La RIADM est toujours en attente d'un certificat d'autorisation du ministère afin de procéder au déplacement de la plateforme de compostage (qui est localisée sur une zone destinée à l'enfouissement).

D'ici là, une coordination avec Englobe sera réalisée pour procéder au déplacement de piles de compost, sachant que la construction de la nouvelle cellule de WM est prévue vers la fin mai.

Contrat de gestion avec WM

Des discussions avec WM sont en cours concernant le contrat de gestion au site, dont l'échéance est en septembre. La RIADM a le souhait de reconduire ce contrat pour une durée de cinq ans.

Projets d'amélioration du prétraitement des eaux

Mme Daezli suggère de reporter ce point à la rencontre de juin, dont la thématique principale sera la gestion des eaux. Une personne experte sur le sujet pourrait notamment être invitée à cette occasion. Par ailleurs, WM présentera certaines améliorations qui sont prévues à court terme par rapport au système de traitement en place.

M. Desnoyers précise que plusieurs éléments sont encore en discussion à ce sujet. Le report de ce point en juin permettra donc de fournir une information plus complète.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Il avait été convenu que le rapport de la firme Alphard serait envoyé, mais cela n'a pas encore été fait.	Mme Daezli indique l'avoir transmis à M. Desnoyers, qui confirme qu'il procédera à son envoi.
Où les piles de compost seront-elles déplacées si vous n'avez pas encore	Mme Daezli explique qu'une grande partie de ce compost est mature, et donc prête à être vendue.
reçu le certificat d'autorisation?	Si, vers la fin mai, une partie de ce compost mature n'est toujours pas vendue, la RIADM envisage les déplacer à l'extérieur de la plateforme, et est en discussion avec le ministère à ce sujet. Cette avenue n'occasionnerait pas de risque environnemental.
	Les piles de compost pourraient, par exemple, être placées sur la superficie destinée au futur centre de traitement de sol.
	L'opération devra être autorisée par le ministère, mais ne demandera pas d'obtenir un certificat d'autorisation.
	M. Lamarche confirme que cette opération n'entrainerait pas de risque pour l'environnement, mais plutôt des coûts pour Englobe, considérant les manipulations supplémentaires requises.
Concernant le contrat de gestion, je comprends que c'est en discussion, mais s'il est reconduit, est-ce que les éléments du contrat seront publics?	Mme Daezli répond que le contrat de gestion initial, qui a ensuite été reconduit, provenait d'un appel d'offres public paru en 2011. Elle fera la vérification à savoir si l'appel d'offres peut être partagé.

ACTIONS DE SUIVI:

- Transmettre le rapport d'Alphard aux membres du Comité (WM)
- Vérifier si l'appel d'offres de 2011, ayant mené au contrat de gestion de WM, pourrait être partagé aux membres (RIADM)

8 ACTIONS DE SUIVI

8.1 RAPPORTS MENSUELS D'UTILISATION DE LA TORCHERE (EDL)

En réponse à des questions posées précédemment par le Comité, M. Thériault présente un bilan de l'utilisation de la torchère au cours de 2020.

On y note une utilisation plus importante en février et en mars, reliée à des réparations à effectuer, ainsi qu'une utilisation sporadique au fil de l'année, en raison de travaux de maintenance mineurs.

Il confirme également que la capacité de la nouvelle torchère est la même que celle de la centrale, et qu'elle pourrait donc gérer l'ensemble des biogaz du site. L'ancienne torchère est présente sur le site, mais non fonctionnelle.

Enfin, en lien avec les interrogations soulevées à la dernière rencontre, il réitère que l'utilisation de la torchère permet de prévenir les odeurs (plutôt que d'en générer). Après discussion avec son équipe, il soumet l'hypothèse selon laquelle l'ancien propriétaire démarrait la torchère seulement lorsque les odeurs devenaient trop fortes (ce qui expliquerait le lien que le voisinage établissait entre l'utilisation de la torchère et la présence d'odeurs). L'approche actuelle est plus proactive, soit de capter et de gérer un maximum de biogaz.

M. Craft demande au membre ayant soulevé ce questionnement si la réponse correspond à l'information demandée :

Questions ou commentaires	Réponses
Oui, l'explication me semble plausible. Il est aussi rassurant de savoir que la nouvelle torchère a la même capacité que la centrale.	

La journée même, des tests d'émissions de la nouvelle torchère ont été faits et pourront être présentés plus tard durant l'année.

ACTION DE SUIVI:

 Présenter les résultats des tests d'émission de la torchère réalisés en mars 2021 (EDL)

8.2 PROFONDEUR DE FORAGE DES PUITS DE CAPTAGE (EDL)

En réponse à une interrogation formulée à la dernière rencontre, M. Thériault présente la profondeur moyenne des puits de captage pour les quatre dernières années, qui a varié entre 15 et 33,1 mètres selon les ans.

Il explique que cette profondeur varie selon différents paramètres (infrastructures en place, rayonnement nécessaire de chaque puits). Par ailleurs, les puits ne sont jamais forés à moins de 5 mètres du fonds de la cellule.

Le tout est réalisé grâce à des données GPS qui assurent que le forage est réalisé exactement à l'endroit prévu.

8.3 POSSIBILITE POUR LA NOUVELLE TORCHERE DE GERER L'ENSEMBLE DES BIOGAZ DU SITE (EDL)

Ce point a été traité à la section 8.1.

8.4 POSSIBILITE POUR LA VILLE DE TRAITER L'ENSEMBLE DE L'AZOTE AMMONIACAL (RIADM)

Mme Daezli indique qu'il ne serait pas possible pour la Ville de Lachute de traiter l'azote ammoniacal à son usine d'épuration, notamment en raison des coûts importants que cela occasionnerait. Cela est d'autant plus vrai parce que la problématique d'azote ammoniacal provient spécifiquement du lieu d'enfouissement.

La RIADM a donc l'intention, dans un horizon de cinq ans, de réaliser le traitement complet des eaux sur sa propriété (rappel : à l'heure actuelle, les eaux sont prétraitées sur le site, puis acheminées à l'usine d'épuration de la Ville pour leur traitement final). D'ici la construction de la nouvelle usine, des améliorations seront apportées au système de traitement en place, afin de prévenir les dépassements.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que l'on parlera du plan à court terme à la rencontre de juin?	Mme Daezli confirme.
court terme and remediate de juin.	Pour le long terme, il existe un ou deux choix d'usines.

Questions ou commentaires	Réponses
Si j'ai bien compris, éventuellement, le site ne sera plus lié à l'usine d'épuration de Lachute?	Mme Daezli précise que les eaux seront toujours acheminées à l'usine d'épuration de Lachute, mais qu'elles auront déjà été entièrement traitées au préalable.
	En effet, il ne serait pas possible de rejeter les eaux traitées près du site : le débit des cours d'eau y est très peu important, et les normes à respecter, qui sont calculées en fonction du débit, seraient extrêmement strictes, et ne pourraient réalistement être respectées.

9 FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

9.1 SUIVI DES EAUX PRETRAITEES

Ann Claire Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement chez WM, présente les résultats obtenus pour le suivi des eaux prétraitées au cours du dernier trimestre.

On y constate certains dépassements par rapport aux valeurs prescrites dans l'entente avec la Ville ; elle rappelle qu'une température d'au moins 10 degrés Celsius est nécessaire pour que les bactéries du système de traitement puissent faire leur travail adéquatement, et que cela n'est donc pas possible en hiver. C'est face à cette problématique que des avenues sont analysées pour optimiser le système.

10 FAITS SAILLANTS – SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC

M. Desnoyers indique qu'un signalement a été reçu pendant la période de novembre à janvier 2021, en lien avec des débris le long du chemin près du site. Pour éviter que les débris ne s'envolent, un nettoyage a été réalisé.

Ce signalement est d'ailleurs le seul reçu au cours de l'année 2020.

Par ailleurs, le ministère a effectué une visite de site le 28 janvier 2021. Aucun commentaire particulier n'a été formulé.

11 VARIA

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
Merci pour la présentation sur le compostage.	
On voit que les choses bougent.	
Bravo et bonne continuation!	

12 LEVÉE DE LA RÉUNION

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20 h 50.

Camille Montreuil Rapporteuse de la réunion